

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIERE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 23

Procurations : 10

VOTES : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION**

### **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 27 MARS 2024**

N° 2024/3/43

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le quatorze mars deux mille vingt-quatre.

#### **Présents**

Mesdames et Messieurs AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine.

#### **Absents excusés**

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, CHIARAMELLA Yves, DURIF Marlène, EYRAUD Joël, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, PHILIP Michel, ROUX Lionel, VANDENABEELE Magali.

#### **Procurations**

Mme ACHARD Liliane donne procuration à Mme BAILLE Jacqueline  
M. CHIARAMELLA Yves donne procuration à Mme CLAUZIER Elisabeth  
Mme DURIF Marlène donne procuration à M. CARRET Bruno  
M. EYRAUD Joël donne procuration à M. NICOLAS Laurent  
M. LESBROS Pascal donne procuration à M. BREARD Jean-Philippe  
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à Mme SPOZIO Christine  
Mme MICHEL Francine donne procuration à Mme SAUNIER Clémence  
M. PHILIP Michel donne procuration à Mme KUENTZ Adèle  
M. ROUX Lionel donne procuration à M. BETTI Alain  
Mme VANDENABEELE Magali donne procuration à M. SARRAZIN Joël

Mme SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

**Objet : Versement d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance vers la commune de Montgardin pour l'évolution de son Plan Local d'Urbanisme au regard du projet intercommunal d'aménagement du relais routier situé au carrefour de l'Avance.**

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) souhaite acquérir les parcelles n°A1232, A1358 et A1356 situées Pra Peix, Lieu-dit La Plaine sur la commune de Montgardin (05230).

Cette acquisition s'inscrit dans la continuité d'un projet porté par la CCSPVA et la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes destiné à déterminer la faisabilité et l'opportunité de la création d'une structure de vente en circuit court sur le territoire intercommunal. Cette étude est financée dans le cadre du FEADER avec l'appui de la Région Sud PACA.

Un groupe de producteur s'étant structuré autour du projet, il convient désormais de déterminer l'emplacement le plus approprié pour concrétiser ce dernier. L'acquisition du relais routier situé au carrefour de l'Avance offre dans ce cadre une belle opportunité pour la collectivité.

Le projet d'aménagement envisagé à ce jour prévoit le réaménagement et l'extension des locaux existants afin de permettre la création d'un magasin de producteurs, d'un bistrot de Pays, de locaux pour l'Office de Tourisme Intercommunal et l'aménagement de bureaux pour les services de l'intercommunalité. Le projet s'implante au sein d'une zone « A » du PLU de la commune de Montgardin. La rédaction actuelle du règlement du PLU ne permet pas de donner une suite favorable à ce projet structurant pour le territoire intercommunal.

En accord avec la commune de Montgardin, il est nécessaire de faire évoluer le document d'urbanisme en vigueur afin de rendre possible l'aménagement intercommunal projeté.

Dans ce contexte, il est proposé de recourir aux dispositions de l'article L5214-16-V du CGCT : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Pour la mise en œuvre des procédures nécessaire à l'évolution du PLU de la commune de Montgardin, Monsieur le président préconise un versement de 14 000,00 euros à la commune. Il est mentionné que la commune de Montgardin doit adopter la présente délibération de manière concordante avec celle adoptée en conseil communautaire afin de bénéficier de la somme mentionnée ci-dessus.

Au vu de cet exposé, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Acceptent le versement d'un fonds de concours à la commune de Montgardin pour un montant de 14 000,00 euros.
- Autorisent Monsieur le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 02 avril 2024  
Et de la publication, le 03 avril 2024  
Monsieur le président,  
Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

